

*Communication au Cinquième congrès de l'AFEP
L'ESDES-UCLy (ESDES Recherche), Sciences Po Lyon, l'Université Lumière Lyon 2 (Triangle UMR
5206) et l'Université Pierre-Mendès-France de Grenoble (CREG EA 4625)*

« L'économie politique de l'entreprise : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives »

juillet 2015, Lyon

L'évaluation du non-marchand : pourquoi et à quelles conditions ?

ANNE LE ROY

Maitre de Conférences en économie

CREG - Université Pierre Mendès France -

1221 Rue des universités - BP 47- 38040 Grenoble Cedex 9

Anne.leroy@upmf-grenoble.fr - Tél : 04 76 82 78 08

L'évaluation est de plus en plus présente dans le quotidien des acteurs du monde social et médico-social. Or, ce type d'activité ne s'inscrit pas dans les logiques et régulations marchandes alors même qu'elles constituent le cadre d'analyse de référence de l'économiste. Dès lors, le non marchand bouscule l'économiste standard et les concepts qu'il mobilise.

Etre en capacité d'appréhender les réalités non marchandes est un vrai défi pour l'économiste souhaitant révéler l'apport, la contribution socio-économique, des organisations dites non marchandes. C'est à la réflexion suscitée par ce défi que la communication souhaite participer nourrit des expériences issues du monde médico-social.

Mots-clés : activité non marchande, monétarisation, évaluation, utilité sociale

L'évaluation est de plus en plus présente, pour ne pas dire omniprésente, dans le quotidien des acteurs du monde social et médico-social. Or, ce type d'activité ne s'inscrit pas dans les logiques et régulations marchandes, alors même que ces dernières sont au centre du cadre d'analyse de référence utilisé par l'économiste. Ce dernier, tel un escrimeur désarmé, se retrouve dépourvu d'outils pour analyser ce qu'il qualifie, assez maladroitement¹, de non marchand.

Aussi les économistes auxquels il est souvent fait appel pour mener ces évaluations doivent-ils se montrer inventifs et les organismes de ces secteurs s'en saisir pour démontrer leur apport à la société, leur « utilité sociale ». Notre communication se propose d'analyser la manière dont l'économiste tente de relever ce défi. En effet, comme nous nous attèlerons à le montrer en nous appuyant d'exemples empruntés aux organisations du monde social et médico-sociales *le non marchand perturbe l'économiste* (1) qui, en réponse, a *recours au principe de la monétarisation* (2) dont le caractère perfectible appelle une *démarche d'évaluation renouvelée* (3).

Le non marchand : un qualificatif perturbateur

Les différentes approches du marché permettent à l'économiste de qualifier une production de non marchande dans la mesure où ses ressources sont majoritairement non issues de ventes sur un marché et si elle s'inscrit dans une logique non-lucrative. Les deux conditions, relatives aux ressources et à la finalité de l'organisation, doivent être réunies simultanément ; le non lucratif n'est pas automatiquement non marchand comme l'illustre la MAIF et son slogan « l'assureur militant ». Dès lors ce qualificatif perturbe l'économiste standard : les concepts, schémas et mécanismes à partir desquels ils valorisent une production ne peuvent pas être sollicités puisqu'ils concernent des

¹ Il est en effet peu satisfaisant de définir négativement une notion ou un concept. Néanmoins, y avoir recours, souvent par défaut, peut constituer une étape nécessaire avant l'émergence d'un vocable plus rigoureux.

biens ou services marchands dotés de prix de marché². Face à des phénomènes inscrits dans des logiques hors marché, l'économiste se retrouve dépourvu de repères et/ou d'outils à l'origine d'un certain mal à l'aise. De fait, l'absence de prix de marché fait disparaître l'outil traditionnellement utilisé par les économistes standards pour :

- . *Mesurer l'activité d'une organisation et générer des ressources* : comment mesurer la production d'un service hospitalier alors que le prix est inférieur aux coûts de production ? Les fonctions génératrices de ressources assurées par les prix de marché s'estompent.
- . *Exprimer l'utilité apportée par l'activité de l'organisation et/ou la rareté éventuelle* ; les fonctions régulatrices exercées par les prix de marché disparaissent.

Or, ces perturbations sont loin d'être anodines. Les prix utilisés étant conventionnellement toujours inférieurs aux coûts de production, toutes valorisations s'appuyant sur ce prix fictif conduisent à ne prendre en compte qu'une partie de la richesse créée par l'organisation. Dès lors, sur quoi faire reposer la mesure de la production d'un atelier d'insertion par l'activité économique³, par essence, non marchande ? Comment faire exister ces richesses générées par cette activité insertion, que la myopie des marchés ne révèle pas ? Et, *in fine*, comment les acteurs et politiques publiques peuvent-ils prendre en considération ces richesses non marchandes si nous ne connaissons ni leurs existences, ni leurs caractéristiques et, par voie de conséquence leur importance ?

L'enjeu est de taille et conduit à œuvrer en faveur d'une meilleure connaissance de ce que l'on appelle, encore aujourd'hui, le non-marchand, pour être en capacité de lui accorder la place qui lui revient au regard du rôle que ces productions non marchandes peuvent jouer, à l'instar du bien être retrouvé d'une personne dans le cadre de son contrat d'insertion par exemple. Cela n'a pas échappé à l'économiste qui a mis en place des outils de valorisation économique des productions non marchandes *via* le recours à la monétarisation.

2. La monétarisation : la réponse de l'économiste « standard »

Face au malaise généré par le caractère non marchand des phénomènes, l'économiste s'est doté d'outils. Des conventions, plus ou moins partagées et perfectibles, ont été créés afin de faire exister cet objet « non-identifié » et d'être en mesure de le prendre en compte dans des cadres d'analyses pensés, par et pour, des activités marchandes dans un cadre théorique au sein duquel le marché est un parfait révélateur de préférence.

² Pour l'économiste standard, le système de prix libres remplit trois fonctions : (1) transmission de l'information sur l'offre et la demande ; (2) incitation pour les producteurs à s'orienter vers les secteurs aux prix élevés permettant en cela un retour à l'équilibre ; (3) répartition des revenus.

³ A titre d'illustration on peut faire référence à l'activité d'une ressourcerie dont l'activité, réalisée par des salariés en insertion, consiste à récupérer des biens pour les trier, les remettre en état et les vendre à un prix très bas à des familles en difficulté. Comment apprécier et quantifier leur activité : Est-ce le chiffre d'affaire dégagé, le nombre de personnes ayant retrouvé un emploi à la fin de leur contrat, le bien être retrouvé les salariés en insertion, l'accès à des biens à très faible prix pour des familles en difficulté...

Ainsi, l'économiste propose une monétarisation des biens et services qui résulte de la somme de trois éléments supposés aptes à saisir les activités non marchandes. Le premier comptabilise les coûts de production des activités non marchandes, ce que l'économiste sait, a priori, faire sans trop de difficulté⁴. Le second cherche à prendre en compte, au sens premier du terme, les coûts évités par l'organisation non marchande⁵, ou par la société⁶. Si leur estimation n'est pas immédiate, l'économiste y parvient indirectement en raison de l'existence d'une baisse de dépenses imputable à la dite activité non marchande. Le troisième élément rentrant en ligne de compte dans la valorisation économique de ces productions repose sur l'existence d'externalités positives⁷ que l'économiste peut estimer en se dotant de nouveaux outils spécifiques. En effet, l'externalité se caractérisant par le fait qu'une activité crée un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage gratuitement, l'économiste se retrouve dépourvu d'outil (prix) et va en créer. Ainsi, conformément au cadre de l'économie standard ces outils cherchent à mettre en exergue les préférences individuelles des acteurs pour ces externalités. Pour y parvenir, face à l'absence de marché, il s'agit de recourir soit à des marchés dits de substitution, afin de révéler les préférences que les individus accordent à ces biens ou services non marchands, soit à des marchés hypothétiques permettant aux individus de déclarer leurs préférences (*Schéma 1*).

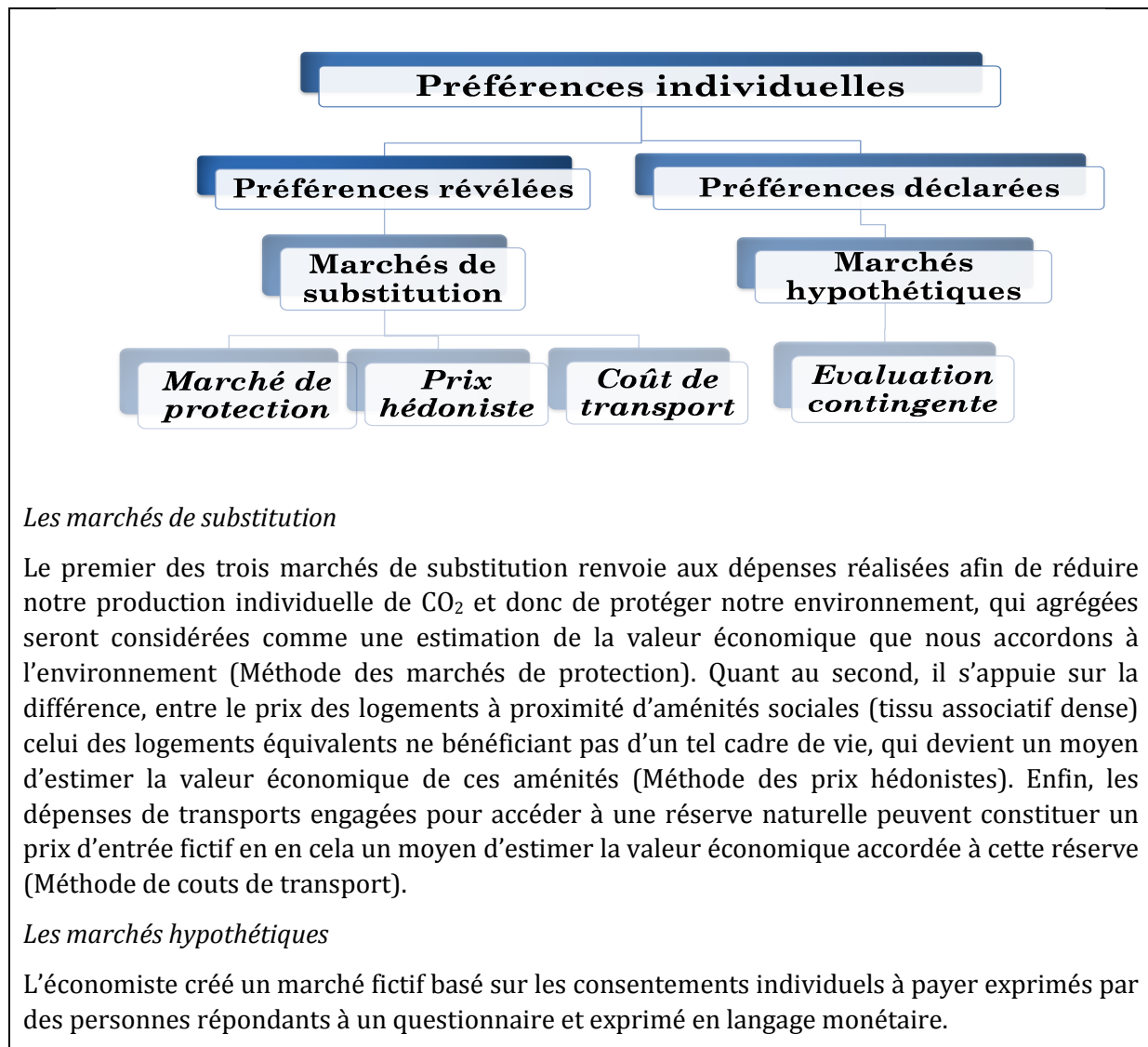
Schéma 1 : Monétarisation des externalités positives

⁴ Somme des salaires de personnes en charge de la production à laquelle on ajoute tous les autres coûts de production. S'agissant d'un ensemble de données existants sous forme monétaires leur comptabilisation et leur agrégation ne posent pas de problème.

⁵ A l'instar par exemple de la valorisation monétaire des bénévoles des associations valorisé via les coûts salariaux évités.

⁶ Ainsi, si la médiation de nuit apparaît être à l'origine d'une baisse des dégradations du mobilier urbain dans les quartiers concernés, cette baisse se traduit par une baisse des dépenses publiques consacrée à la remise en état de cette dégradation qui sera utilisée pour estimer les coûts évités suscités par cette activité non marchande.

⁷ Dans une économie de marché, les interactions entre les agents économiques font l'objet d'une contrepartie monétaire. Or, dans certains cas, comme l'amélioration de la qualité de l'eau suite aux nouvelles techniques de production de l'agriculteur voisin, cette contrepartie n'existe pas : un agent reçoit un avantage d'un autre agent sans rien payer en échange ; ces effets étant extérieurs au marché, on parle d'externalité.



Valorisant les réalités non marchandes en observant les comportements sur des marchés de substitutions ou hypothétiques, la monétarisation cherche donc à mesurer l'empreinte marchande des biens et services non marchands tout en permettant la comparaison de biens et services, a priori, non comparables parce que de natures différentes. Ainsi « le chiffrage monétaire est devenu en quelque sorte un outil de preuve qui revêt une dimension apparemment scientifique dans les argumentaires, même dans les cas où l'on peut ensuite prouver le manque de fiabilité des chiffres exhibés » (Gadrey et Lalucq, 2015, p.36).

Si chiffrer monétairement revient à faire de « la monnaie un langage commun » pour reprendre l'expression de Gadrey et Lalucq, cela peut aussi rendre visible ce qui ne l'est pas et ainsi prendre en compte la réalité chiffrée dans les débats, et cela suppose que l'on questionne le mode de production de ces données (le Roy, Offredi et Ottaviani, 2014). En effet cette monétarisation d'activités, dont les effets se situent en dehors des marchés, est sujette à discussions puisqu'elle repose sur un postulat : n'a de valeur que ce qui est révélé par le marché et/ou exprimé en monnaie. Par ailleurs, elle s'inscrit dans un contexte idéologique de la toute-puissance du marché (Gadrey et Lalucq, 2015,

chapitre 1), faisant du prix un indicateur de valeur. De sorte que, pour reprendre l'expression de Marcel Boiteux (1997), « les prix doivent dire les coûts comme l'horloge doit dire l'heure ». Mais les horoges sont-elles toujours justes ?

Quoiqu'il en soit, l'absence de valorisation monétaire rend délicate, pour ne pas dire problématique, la reconnaissance de l'activité en question. En effet, cela revient à confondre valeur d'usage et valeur d'échange (Harribey, 2013). Pour dépasser cette confusion et ainsi dévoiler la valeur d'usage, les productions non marchandes doivent être appréhendées pour convenir, collectivement, ce qui sera mesuré (Desrosière, 2000 et Desrosière et Kant, 2005). Autrement dit, on s'inscrit dans une logique de reconnaissance conduisant à mettre en place une démarche collective afin de convenir ce qu'on va mesurer. Or, adopter une telle posture signifie que sortir du paradigme productiviste passe par l'élaboration de nouveaux outils capables d'observer différemment, c'est à dire non pas que ce qu'on sait mesurer mais ce qui compte, et ainsi de nourrir l'imaginaire des acteurs publics (Le Roy et Ottaviani, (2013). Il s'agit alors, pour révéler et mieux prendre en compte les contributions socio-économiques des organisations non marchandes, de recourir à la construction d'une démarche fondée sur l'utilité sociale comme ont d'ores et déjà tenté de faire un certain nombre de structures de l'Economie Sociale et Solidaire (Duclos, 2010 ; Branger V. et al, 2015).

3. L'évaluation du non marchand : une démarche à construire via l'utilité sociale

L'émergence récente de la notion sociale (Gadrey, 2004) est sans doute liée aux limites de plus en plus visibles de « l'utilité économique » caractérisant l'économie marchande. Définie historiquement comme une demande solvable, d'un bien ou d'un service, susceptible d'être échangée sur un plan monétaire, l'utilité au sens économique ne prend pas en compte les répercussions sociales et environnementales de l'échange dont l'existence se situe hors marché. Effectivement, reprenant les termes utilisés par les auteurs de l'éditorial du premier numéro de la RFSE, « dans une société, tout n'est pas économique (...) mais, mieux encore, tout ce qui est économique n'est pas qu'économique » (Convert et al, 2008, p.4).

Dès lors, faire exister les réalités existant en dehors des marchés, et en cela valoriser ce que l'échange marchand ne sait pas valoriser, suppose de les *révéler*, en vue d'accorder une valeur à leur production pour pouvoir les *quantifier*, afin de pouvoir convenir ce qui fera l'objet de mesure, et ainsi être en capacité de les *faire exister* via des mises en actions et/ou de décisions publiques. C'est à cette condition que l'évaluation du non-marchand a du sens et conduit à œuvrer en faveur de sa reconnaissance pour être en capacité de lui accorder la place qui lui revient. Nous retrouvons à ce niveau une des conclusions de l'analyse des évaluations contingentes développée par Jacques Weber pour qui « seul le débat public peut capturer la diversité des représentations et des Valeurs, au service de choix collectifs » (Weber, 2003, p.14). Le recours au débat peut, aussi, éviter la standardisation, ou la généralisation, d'indicateurs fruits d'une construction collective ; autrement dit éviter qu'ils s'imposent à tous et deviennent les objectifs de l'organisation au détriment de son projet politique.

Ainsi, pour l'économiste devenant ainsi socio-économiste⁸, faire une place au non-marchand c'est construire une démarche qui questionne les spécificités et les impacts des organisations non marchandes et, corollairement, rend compte pour comprendre et ainsi évaluer la richesse⁹ qu'elles génèrent. En ce sens, cela revient à recourir au registre d'utilité sociale pour révéler et légitimer leurs apports via « la plus-value sociale » (Gadrey, 2004 ; offredi, 2010). L'activité des organisations non marchandes est alors implicitement vue comme la mise en œuvre d'une politique publique, et l'utilité sociale un registre de l'évaluation. En effet, comme l'explique Bernard Perret « dans ce cadre, l'utilité sociale tient la place du référentiel, elle joue le rôle d'un objectif politique. A ceci près que cet objectif n'est pas fixé de l'extérieur : c'est l'association elle-même qui s'estime en charge de préciser les aspects du bien commun dont elle est responsable »¹⁰. Mobilisée afin de nourrir une posture destinée à valoriser la production non marchande, l'utilité sociale devient aussi un moyen de mobiliser les acteurs des organisations non marchandes pour donner du sens à leurs actions, mais aussi partager leurs informations et faire converger les représentations.

Comme l'atteste nombre d'expériences menées dans l'Economie Sociale et Solidaire (Duclos, 2010 ; Branger et al, 2015), l'utilité sociale est un registre d'analyse utile pour parvenir à spécifier ce qui ne relève pas du marché et ainsi pour révéler la contribution socio-économique de ses activités. En effet, via l'utilité sociale, il devient possible d'établir des grilles d'analyse à partir desquelles des « valorisations chiffrées » pourraient être établies à partir de conventions partagées ; ce n'est alors plus le chiffre qui définit, voire incarne, la réalité non marchande mais bien l'inverse¹¹. En ce sens, la notion d'utilité sociale peut sous tendre une démarche dont la finalité serait d'appréhender ce que les économistes standards qualifient de non marchand. Ainsi les acteurs de ces secteurs seraient en capacité de révéler la contribution socio-économique des organisations, par essence, hors des marchés et de toute régulation marchande en décloisonnant les regards sectoriels.

Conclusion : Pourquoi et à quelles conditions évaluer une réalité non marchande ?

In fine, l'évaluation du non marchand, de quoi d'agit-il ? Pourquoi le fait-on ?

La mise en place de toutes démarches d'évaluation du non marchand cherche à attribuer une valeur à un bien ou un service qui n'en a pas dans un monde où la valorisation repose sur l'existence de marché et de prix, alors, indicateur de valeur. Il s'agit alors de lui conférer une valeur traduisant son utilité, dans le cadre de la satisfaction de besoins

⁸ Ce changement de terminologie n'est pas neutre : en parlant de socio-économiste nous introduisons une nouvelle « façon » de faire de l'économie (cf., Convert et al., 2008, pp.3-7).

⁹ Il s'agit ici de la notion de richesse au sens large (Méda, 1999), c'est-à-dire les richesses économiques, mais aussi sociales, humaines et culturelles pouvant s'exprimer sous forme monétaire ou non monétaire.

¹⁰ Perret B., 2010, *in* Offredi 2010, p.47.

¹¹ Afin d'illustrer cette réalité : les 20 euros de l'heure, à l'origine du calcul du montant mensuel, ne nous permettent pas de définir l'apport de l'aide à domicile à la personne âgée. Cet apport est pluriel : un bien être, une autonomie maintenue retardant l'entrée dans le dépendance, une entourage familiale serein... C'est alors cet ensemble d'apports qui doit déterminer le cout du service d'aide, et non l'inverse.

humains, ou sa contribution socio-économique ; l'objectif final étant que cette réalité non marchande soit prise en compte dans les outils d'aide à la décision type analyse cout/avantages. Mais que penser de ces démarches ? A quelles conditions ont-elles un sens, apporte-t-elle une aide à la décision ?

En première analyse on peut voir dans ces expériences une meilleure prise en compte de la réalité dans les outils classiques d'aide à la décision issus du calcul économique en attribuant un prix à une réalité dépourvue de marché. Mais, en seconde analyse, on peut s'interroger sur la portée de ces approches basées sur la construction, par des experts, d'une donnée monétaire avec le risque de sa marchandisation¹². En effet, la consultation ou le débat avec le public, pouvant être à même de faire émerger ce qui compte pour les usagers afin de le prendre en compte dans la décision. Quoiqu'il en soit il n'y a pas opposition entre ces analyses, mais une complémentarité qui nécessite que chaque posture, outil soit à sa place : si attribuer un prix à un service d'aide à domicile permet d'ajuster le budget dédié à Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), cela ne peut pas permettre de chiffrer la contribution socio-économique des services d'aide à domicile.

Les défis soulevés par l'analyse de ce que l'économiste appelle le non marchand sont donc bien réels : construire des outils afin que les acteurs du monde 'non marchand' soient en mesure de révéler et de faire reconnaître leurs contributions socio-économiques, c'est-à-dire leur utilité sociale, et non des couts de production et/ou des dépenses évitées. Faute d'une représentation socio-économique correcte, cette réalité risque de rester dans l'ombre.

Plus globalement, cette réflexion se situe dans un contexte d'interrogation sur la « valeur » des réalités non régulées par le marché. Cette préoccupation est aujourd'hui présente dans de nombreuses réflexions à l'échelle internationale (OCDE, 2013), nationale (Stiglitz, 2009) ou locale (Le Roy et Ottaviani, 2015) qui sont très certainement susceptibles d'interagir les unes sur les autres afin de dépasser les limites des outils d'observation pensés sur une base marchande et industrielle où seul ce qui est valorisé par le marché est reconnu et prise en compte.

Bibliographie sélective

- Boiteux M., (1997), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*, Paris, la Documentation Française.
- Branger V., Gardin L., Jany-Catrice F. et Pinaud S. (2015), *Evaluer l'utilité sociale de l'Economie Sociale et Solidaire*, AlterGuide, Corus'ESS.
- Convert B., Jany-Catrice F. et Sobel R., (2008) Prouver le mouvement en marchant. Contexte, enjeux et ambitions de la RFSE, *Editorial du premier numéro de la Revue Française Socio-Economie*, pp.3-7.

¹² Cette crainte est régulièrement au cœur des débats relatifs à la monétarisation de la nature (Gadrey et al, 2015 et Shaeffer, 2014).

- Duclos H (2010), Quels enseignements tirer de l'évaluation de l'utilité sociale le secteur de l'économie sociale et solidaire ? », in Offredi C. (dir.), (2010) pp.57-79.
- Desrosières A. (2000), *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, Collection Science humaines et sociales, La découverte, Paris.
- Desrosières A et Kott S (2005) Quantifier. *Genèses* 1, 58 : 2-3.
- Fitoussi J.-P., Sen, A. & Stiglitz, E. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, Paris, La documentation Française.
- Harribey J.M. (2013), *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondement d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Gadrey J., (2004), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents*, rapport pour la DIES-MiRe.
- Gadrey J. et Lalucq A. (2015), *Faut-il donner un prix à la nature ?*; Paris, Les petits matins/Institut Veblen.
- Le Roy, A., Ottaviani, F. (2013), Mesurer pour comprendre les dynamiques territoriales et nourrir les politiques locales. *Géographie économie et société*, vol. 15, n° 4, pp. 345-364.
- Le Roy A., Offredi, C. et Ottaviani F. (2014).- The challenges of participatory construction of social indicators of well-being. *Social indicators research*, vol. 116, n° 2, 14 p.
- Le Roy A. et Ottaviani F. (2015), La diversité des expériences locales d'indicateurs alternatifs : une étape nécessaire ?, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine N°3-2015*, à paraître.
- Méda D., (1999), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Alto, Aubier, rééd. Champs-Flammarion 2000.
- OCDE (2013), *Comment va la vie ? : Mesurer le bien-être*, Editions OCDE.
- Offredi C. (dir.), (2010), *La notion d'Utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques*, L'Harmattan, Paris.
- Perret B. (2010), La notion d'Utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques, in Offredi C. (dir.), (2010), pp.229-242.
- Schaeffer Y. (2015), La monétarisation de l'environnement face à l'idéal démocratique : une synthèse des critiques issues de l'économie écologique, *Actes des 8es Journées de Recherches en Sciences Sociales*.
- Weber J. (2003), « L'évaluation contingente : les valeurs ont-elles un prix ? » *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 88 (7), p.55-66.